



rapport d'activité 2004/2005 de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger



les orientations



le conseil d'administration

Il délibère sur la politique générale mise en oeuvre par l'agence et en fixe les grandes orientations. Il s'est réuni à trois reprises au cours de cette année scolaire sous la présidence du Directeur général de la Coopération internationale et du Développement.

les orientations

Dans le cadre de la mission qui lui avait été confiée par le Premier ministre, le Sénateur André Ferrand représentant les Français établis hors de France a remis au mois de juillet 2005 un rapport intitulé *Financements de l'enseignement français à l'étranger. Réagir et s'unir pour un nouvel élan*, traitant du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger et des voies pour diversifier son financement.

Les pistes explorées par ce rapport abordent particulièrement le développement de nouveaux partenariats avec l'Europe (dans le cadre d'une ouverture aux programmes européens, d'un rapprochement avec les réseaux des écoles européennes et la promotion d'Eurocampus), avec les pays d'accueil, les académies et les entreprises. Elles mettent également en évidence l'intérêt du mécénat et l'importance de développer le partenariat déjà existant entre les différents acteurs et promoteurs du réseau.

Dans cette optique, le rapport du Sénateur Ferrand prône l'utilisation d'outils tels que le partenariat public-privé et l'éligibilité des établissements de l'étranger à la perception de la taxe d'apprentissage.

L'internationalisation des programmes et des certifications y apparait comme l'une des conditions du succès de ce réseau.

Le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie, Monsieur Xavier Darcos, a fait le 3 novembre 2004 une communication en conseil des ministres sur le thème de l'enseignement français à l'étranger. Le ministre délégué a, à cette occasion, donné pour mission à l'AEFE de veiller à la diversification de ses sources de financement en s'attachant à impliquer les collectivités territoriales, les entreprises et les associations. Il a également affirmé la volonté de l'Etat de soutenir le développement maîtrisé et accompagné du réseau, d'en affirmer sa dimension internationale et sa vocation européenne, et de faire de l'enseignement français un acteur à part entière de la coopération. Pour ce faire, un plan d'action 2005-2007 a été défini portant sur la mobilisation des réseaux français au service de la coopération éducative, l'élargissement des compétences domaniales de l'AEFE, le développement des programmes de bourses (le nombre de bourses d'excellence passant dans ce cadre de 125 à 200 par an) et le renforcement des moyens de fonctionnement de l'agence.

Ces grandes orientations ont été intégrées par l'agence dans son plan d'action.

le budget de l'agence

La subvention versée par le ministère des Affaires étrangères à l'agence s'est élevée pour l'année 2005 à 324,69 millions d'euros. Le budget prévisionnel de l'agence est d'un montant total de 604,69 millions d'euros (pour le périmètre constitué par l'agence et les établissements en gestion directe).

Une attention toute particulière a été portée cette année encore à la formation continue, à l'aide à la scolarisation, dont le budget en augmentation se monte à 41 millions d'euros, ainsi qu'aux investissements dans le cadre de la nouvelle compétence domaniale dévolue à l'agence.

rapport d'étape sur le plan d'orientation stratégique 2007

Adopté par le conseil d'administration du 16 juin 2003 et approuvé par le ministère des Affaires étrangères, le Plan d'orientation stratégique a fixé des objectifs quant à l'évolution du réseau des établissements relevant de l'AEFE. A ce stade, il est possible de faire un bilan d'étape de quelques-unes des actions les plus importantes.

- en septembre 2004, l'agence a fait paraître une circulaire relative à la mise en place d'un enseignement renforcé des langues vivantes définissant un cadre commun pour l'enseignement des langues dans le primaire, qui a été fixé en collaboration étroite avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'ensemble des établissements liés à l'agence ont entrepris depuis la rentrée 2005 de développer des formules d'enseignement conformes à ces directives. La mise en œuvre d'un projet pilote d'enseignement bilingue et bi-langue au sein du Lycée français Jean-Monnet de Bruxelles a par ailleurs été lancée ;
- le ministère de l'éducation nationale a défini la maquette des baccalauréats binationaux. Des négociations sont engagées pour son adoption avec plusieurs pays membres de l'Union ;
- de nouveaux instruments ont été

mis en place dans le cadre de la politique d'investissement et de la maintenance immobilière. Le décret 2005-1288 du 19 mai 2005 donne à l'agence de nouvelles prérogatives en matière domaniale. L'agence peut utiliser sa capacité à disposer d'un domaine propre et de recourir à l'emprunt, une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec le service de l'équipement du ministère des Affaires étrangères a été préparée. Il a été décidé de créer une cellule spécifiquement chargée de ces questions au sein des services centraux ;

- l'agence a consenti un effort accru en direction des établissements conventionnés pour ce qui touche aux subventions d'investissement qu'elle leur verse. Le budget consacré à ces actions a été abondé d'un million d'euros dans le budget prévisionnel 2005. Une attention toute particulière a été portée aux questions de sécurité dans différents pays. Des missions d'audit dans plusieurs établissements ont été conduites sous la responsabilité du ministère des Affaires étrangères ;
- la déconcentration des tâches de gestion s'est poursuivie avec la déconcentration des crédits de voyage des personnels expatriés dans les pays où sont implantés des établissements en gestion directe.

la LOLF

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi organique relative aux lois de finance (LOLF), l'agence pour l'enseignement français à l'étranger a été rattachée au programme 151 « Français à l'étranger et étrangers en France » dont le chef de programme est le directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France (DFAE).

L'activité de l'agence est intégrée dans l'une des quatre actions qui composent ce programme sous l'intitulé « Service public d'enseignement à l'étranger » .

L'objectif de cette action est de faciliter l'accès des jeunes Français de l'étranger et des élèves étrangers à l'enseignement français.

Dans le cadre de la LOLF, l'agence a, en liaison avec la DFAE, défini quatre indicateurs devant rendre compte des résultats des actions entreprises et des moyens mis en œuvre :

- l'évolution du nombre et de la proportion d'enfants français, nationaux et étrangers tiers dans les établissements d'enseignement français à l'étranger ;
- le taux de réussite aux examens ;
- le coût pour l'Etat, par élève et par catégorie d'élève ;
- la part des ressources propres dans les ressources des établissements français à l'étranger.

Les relations de l'agence

L'agence entretient des relations de travail suivies avec l'ensemble des partenaires qui interviennent dans le dispositif d'enseignement français à l'étranger. C'est particulièrement le cas avec :

- l'association nationale des écoles françaises de l'étranger (ANEFE) en particulier à l'occasion de son Assemblée générale et dans le cadre des réunions des comités de prêt appelés à se prononcer sur les dossiers soumis à l'association ;
- la Mission laïque française (MLF), acteur important du réseau des établissements d'enseignement à programme français à l'étranger ;
- le centre national d'enseignement à distance (CNED) : la directrice de l'agence est membre du conseil d'administration de l'établissement public ;

- les organisations représentatives des parents d'élèves scolarisés à l'étranger qui siègent à son conseil d'administration ;
- les responsables des associations gestionnaires des établissements conventionnés que les représentants de l'agence rencontrent dans le cadre de leurs missions à l'étranger ou à Paris ;
- les organisations syndicales représentant les personnels qui, conformément aux textes régissant l'agence, siègent à son conseil d'administration, dans les comités techniques paritaires et dans les différentes commissions consultatives paritaires centrales.

les établissements



l'évolution du réseau d'établissements

La diminution relative du nombre d'établissements dans le réseau de l'agence tient principalement à la prise en compte dans les statistiques (à effet au 1er septembre 2004) de dénonciations de conventions intervenues au cours de l'année scolaire précédente.

Seuls deux continents sont concernés par ces changements, l'Afrique et l'Europe.

Afrique

Les trois sorties du réseau concernent :

- la petite école de Kano dans le nord du Nigéria, qui ne fait plus partie depuis mars 2004 du réseau des établissements conventionnés. Cet établissement ne comptait plus que deux élèves français en enseignement direct et s'était par ailleurs affranchi à plusieurs reprises des termes de l'accord le liant à l'agence, notamment en excluant unilatéralement un enseignant résident ;
- l'école Eau Vive Cocody (Côte d'Ivoire) pour laquelle l'agence a pris la décision de ne pas reconduire la convention dans la mesure où cet établissement avait choisi de rouvrir dès le mois de septembre 2003 en dépit des avis contraires de l'AEFE et du poste diplomatique ;
- le Lycée René Descartes de Bouaké (Côte d'Ivoire) situé dans la zone ayant connu les premiers affrontements entre l'armée nationale de Côte d'Ivoire et les forces du nord.

Europe

Les trois sorties du réseau concernent :

- deux établissements espagnols (Las Palmas et Saragosse) qui accueillait un nombre réduit d'élèves français et n'étaient pas en mesure d'avoir un rayonnement culturel important. Ils poursuivent leur activité dans de bonnes conditions en dehors du cadre de la convention.
- le Lycée Vauban de Luxembourg qui, dans le cadre de la loi luxembourgeoise adoptée le 13 mai 2003 concernant les établissements d'enseignement privé implantés sur le territoire du Grand-Duché, n'était éligible aux importantes subventions prévues par ce texte que dans la mesure où il était employeur des personnels administratifs et enseignants. Le Lycée Vauban ayant choisi de privilégier cette opportunité de financement, il a demandé son déconventionnement. Les financements du ministère luxembourgeois de l'éducation ont permis une baisse des frais de scolarité et l'emménagement du lycée dans un nouveau bâtiment.

Les deux entrées dans le réseau sont celles de :

- l'école française de Bratislava
- l'école française de Saint Petersburg.

évolution du nombre d'établissements dans le réseau AEFE

	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
ensemble	265	269	261	257
		1,5%	-3,0%	-1,5%
selon le statut				
EGD	70	74	73	73
conventionnés	195	195	188	184
selon les secteurs géographiques				
Afrique	107	108	106	103
<i>dont EGD</i>	41	42	41	41
Amérique	43	43	37	37
<i>dont EGD</i>	1	1	1	1
Asie	49	49	49	49
<i>dont EGD</i>	6	6	6	6
Europe	66	69	69	68
<i>dont EGD</i>	22	25	25	25

sources : stats & ratios AEFE

L'homologation des établissements

La procédure d'homologation des établissements à l'étranger est mise en oeuvre par la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO) du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui constitue les commissions d'homologation et établit le calendrier de la campagne. A ce jour, 429 établissements sont homologués. Ils constituent l'ensemble du réseau des établissements scolaires français à l'étranger.

L'agence, interface privilégiée entre le ministère de l'Éducation nationale et les postes diplomatiques, joue un rôle consultatif pour les établissements non conventionnés. Ils sont visités régulièrement par les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), relevant du réseau de l'agence. Un rapport de visite de l'IEN est obligatoire pour l'examen des demandes par les commissions.

Dans le cas où une nouvelle demande, un réexamen, ou une extension de l'homologation est demandée, l'AEFE travaille en étroite collaboration avec la DESCO pour instruire les dossiers sur lesquels la commission sera appelée à statuer.

Dans le cadre de la campagne 2004-2005, la commission interministérielle d'homologation des établissements d'enseignement français à l'étranger, réunie en janvier 2005, a examiné 75 dossiers .

Au total, elle a rendu 57 avis favorables :

- sur 28 demandes présentées par des établissements non homologués, 15 avis ont été favorables ;
- sur 24 demandes pour l'homologation de nouvelles classes, 20 avis ont été favorables ;
- sur 23 demandes pour le maintien ou la confirmation d'une homologation, 22 avis favorables ont été rendus. Pour l'une d'entre elles (Harare au Zimbabwe) l'avis a été donné sous réserve d'un nouvel examen en 2006. Un avis défavorable a été délivré pour l'école Internationale de Phoenix aux Etats-Unis.

12 établissements sont autorisés à représenter leur dossier devant la commission qui se réunira en janvier 2006 :

- 5 établissements ayant fait l'objet d'un avis défavorable : 2 établissements au Maroc (les groupes scolaires J. Charcot à El Jadida pour une classe de seconde et A. Malraux à Rabat pour les classes de 5ème et de 4ème) et 3 établissements ouverts en Arabie Saoudite (Al Khobar, Djeddah, Riyad).
- 7 établissements ayant fait l'objet d'un avis favorable mais dont le dossier sera réexaminé par la commission en janvier 2006. Il s'agit de Curico au Chili (classes primaires), Tripoli au Liban (classe de seconde), Sant Pere de Ribes en Espagne (classe sixième), Murcie en Espagne (classes de première et terminale), Reus en Espagne (classes primaires), Saly au Sénégal (classes primaires), Harare au Zimbabwe (tous les niveaux).

A la suite des événements survenus en Côte d'Ivoire en octobre 2004, les 7 établissements de ce pays, qui étaient auparavant conventionnés avec l'agence, sont fermés ; de ce fait, ils ne figurent plus sur la liste d'homologation 2005. En revanche, trois écoles, non conventionnées, fonctionnent toujours à Abidjan et conservent leur homologation.

La commission s'est attachée, dans ses avis et ses recommandations, à jouer son rôle de conseil pédagogique, aspect important de la procédure d'homologation. Elle a, par ailleurs, souhaité réaffirmer que ses décisions sont fondées d'une part sur les critères fixés et répertoriés dans les dossiers d'homologation et d'autre part, sur les rapports des inspecteurs dont l'importance est soulignée.

les projets d'établissement

Des subventions accordées par l'agence viennent chaque année soutenir la mise en œuvre des projets d'établissement. En 2004-2005, un crédit global de 950.000 € a été réparti entre 72 établissements. L'attribution a tenu compte :

- de la cohérence d'ensemble du projet ;
- de sa validation par un corps d'inspection (IEN en résidence, IGEN ou IGAENR) dans le cadre d'un audit d'établissement ou d'une mission d'homologation ;
- de la capacité à mettre en œuvre les recommandations formulées par les corps d'inspection et l'agence ;
- du compte rendu d'utilisation de la subvention 2004.

les zones géographiques



AFRIQUE

les faits marquants

Côte d'Ivoire*

L'année 2004/2005 a surtout été marquée par la très grave crise survenue en Côte d'Ivoire au mois d'octobre 2004, qui a tout particulièrement touché les établissements scolaires et les agents qui y étaient en poste.

A la rentrée 2004, les 7 établissements conventionnés avec l'AEFE scolarisaient 3950 élèves. Pendant les troubles, le lycée Blaise Pascal, le collège Jean Mermoz, l'école Jacques Prévert d'Abidjan ont été presque entièrement détruits. L'école Eau Vive Zone 4 d'Abidjan, qui avait rouvert à la rentrée 2004, et l'école Les Hibiscus de San Pedro ont également été dévastées. Seuls le Cours Sévigné d'Abidjan et l'école Saint-Exupéry de Yamoussoukro ont été relativement épargnés. Les établissements conventionnés de Côte d'Ivoire se trouvent donc, dans leur presque totalité, hors d'état de fonctionner depuis la fin de l'année 2004. Ils sont restés fermés jusqu'à la fin de l'année scolaire. Aucune date ne pouvant être avancée pour une reconstitution, même partielle et progressive, du dispositif, qui dépend d'une normalisation complète de la situation dans le pays, ils ont été retirés de la liste des établissements homologués publiée par le Ministère de l'Education nationale. Celle-ci

ne comprend plus que le Cours Lamartine et les écoles La Pépinière et Le Nid de Cocody d'Abidjan, qui ont pu accueillir une partie du millier d'élèves environ restés sur place.

89 agents titulaires (12 expatriés et 77 résidents) étaient en poste dans ces établissements. Souvent victimes avec leurs familles de pillages, parfois d'exactions, ils ont tous été rapatriés, et, à l'exception de 16 d'entre eux qui ont immédiatement retrouvé un poste dans la sous-région, ont été réintégrés au sein du ministère de l'Education nationale le 1er février 2005. L'agence a constitué en son sein une cellule de veille qui a assuré, en liaison avec le ministère de l'Education nationale, un suivi personnalisé de chacun de ces agents. Cette cellule a également rempli une fonction de conseil, notamment sur le plan professionnel, pour les 120 personnels recrutés localement par les établissements conventionnés qui ont également été rapatriés en France. L'agence s'est en outre adressée à ses tutelles, ministère des Affaires étrangères et ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie, afin que soit étendu aux personnels résidents le bénéfice des indemnisations pour pertes de biens ainsi que des autres indemnisations prévues dans ce type de situation.

* afin de conserver un périmètre constant, les données statistiques présentées dans le présent rapport d'activité ainsi que dans les statistiques et ratios de gestion de l'agence ont été figées au 1er octobre 2004. Les effets de la crise en Côte d'Ivoire sur le nombre des établissements et les effectifs scolarisés seront visibles dans les statistiques pour l'année scolaire 2005/2006.

Togo

Les tensions dues à la situation politique au Togo ont entraîné, de février à mai 2005, des troubles sporadiques. Le lycée français de Lomé a d'abord été fermé, par mesure de précaution, du 7 au 9 février. Puis les violences qui se sont produites à la fin du mois d'avril ont eu pour conséquence le report de la rentrée, à l'issue des vacances de printemps, du 2 au 9 mai. Plusieurs agents en poste dans l'établissement ont été victimes de pillages. L'année scolaire s'est achevée sans autre incident.

Madagascar

Madagascar a été frappé par une grave crise monétaire qui s'est traduite par une très forte inflation et une importante dépréciation de l'ary par rapport à l'euro dont les effets se sont lourdement fait sentir sur les finances de tous les établissements, et notamment sur celles du groupement en gestion directe formé par le Lycée français de Tananarive et les 3 écoles primaires qui lui sont rattachées.

L'agence a continué d'aider l'établissement à affronter cette délicate situation, et un travail conjoint a été mené avec l'établissement et le Poste, afin de trouver dans la plus grande transparence les solutions à apporter.

L'effort porte actuellement sur la mise en cohérence du réseau des établissements français de Madagascar, composé de 25 écoles et établissements, scolarisant un total de 12 032 élèves, dont 4 951 français sur une population française recensée de 26 000 personnes. Ce réseau se doit de prendre en compte la spécificité de la population scolaire : un grand nombre d'élèves sont peu ou pas francophones, et proviennent de milieux défavorisés. L'agence octroie un nombre important de bourses (2700 environ en 2004), ce dès la maternelle, et apporte

un appui financier global pour l'année 2004 de 14 215 000 €, dont 11 844 848 € pour le personnel (164 résidents et 81 expatriés), et 2 370 158 € pour les bourses.

L'Agence appuie la structuration du dispositif de formation continue, qui inclut l'ensemble des établissements conventionnés et homologués, et propose le développement d'un enseignement professionnel pour les élèves sortant du système scolaire, en partenariat avec l'académie de la Réunion.

le développement du réseau

Le lycée français de Luanda en Angola poursuit son programme d'expansion et de construction de locaux (nouvelle subvention de 200 000 euros), de même que le lycée français de Johannesburg avec la construction d'une cantine (subvention de 100 000 euros). Enfin l'école française de Lusaka en Zambie a été reconstruite sur un nouveau terrain (subvention de 50 000 euros).

les évolutions d'effectifs

les répercussions dans la sous-région de la crise en Côte d'Ivoire

1300 élèves venus de Côte d'Ivoire ont été scolarisés en France, et à peu près autant dans le réseau de l'AEFE, notamment dans les pays de la sous-région, et principalement à Dakar (300 élèves supplémentaires, dont plus de 230 au lycée Jean Mermoz), à Lomé (120 élèves), Cotonou, Ouagadougou et Accra (près de 100 pour chacun des trois établissements). Pour faire face à cet afflux subit, l'agence a ouvert, au mois de décembre 2004, 22 postes de résidents dans les pays concernés de la sous-région.

Algérie

Le lycée international Alexandre Dumas à Alger a ouvert 2 classes de terminale

supplémentaires à la rentrée 2004, complétant sa structure pédagogique qui s'est établie à 6 divisions par niveau de la seconde à la terminale, pour 548 élèves, en 2004/2005. Cette extension s'est accompagnée de l'ouverture de 2 postes d'expatriés et de 3 postes de résidents.

Congo et République Démocratique du Congo

Les lycées Saint-Exupéry de Brazzaville (322 élèves en 2004/2005) et René Descartes de Kinshasa (517 élèves) ont poursuivi leur redressement. Dans les deux établissements les classes de première ont été homologuées et les classes de terminale se préparent à

passer en enseignement direct à la rentrée 2005.

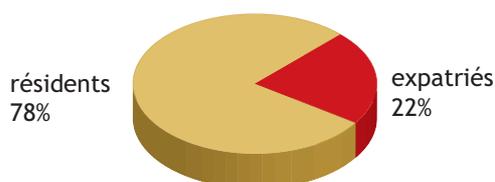
les projets immobiliers

Sur le plan immobilier, le lycée de Tamatave a un projet d'extension pour la construction de laboratoires, et l'Ecole D de Tananarive a un projet de construction à l'étude. Par ailleurs, l'établissement de Ouagadougou a bénéficié d'une subvention pour la réalisation de la troisième tranche des travaux prévus à hauteur de 195 000 euros, et les deux établissements de Djibouti (Joseph-Kessel et Françoise-Dolto) ont respectivement perçu des aides à hauteur de 30 000 et 241 000 euros.

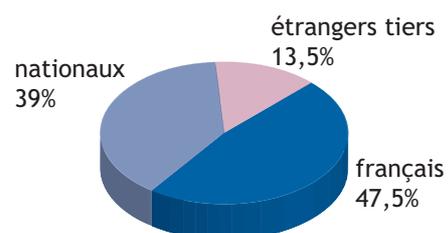
l'évolution des effectifs en Afrique				
	2002	2003	2004	2005*
les élèves	56 957	57 279	57 220	57 863
		0,6%	-0,1%	1,1%
français	27 057	27 317	27 161	27 599
		1,0%	-0,6%	1,6%
nationaux	21 959	22 157	22 428	22 489
		0,9%	1,2%	0,3%
étrangers tiers	7 941	7 805	7 631	7 775
		-1,7%	-2,2%	1,9%
le personnel*	2 401	2 437	2 404	2 497
		1,5%	-1,4%	3,9%
expatriés	739	681	605	550
		-7,8%	-11,2%	-9,1%
résidents	1 662	1 756	1 799	1 947
		5,7%	2,4%	8,2%

sources : stats & ratios AEFÉ (*effectifs au 1er octobre 2004)

répartition du personnel en 2005
selon le statut



répartition des élèves en 2005
selon la nationalité



AMERIQUE

les faits marquants

hausse maîtrisée des participations

Conformément au mouvement général de rééquilibrage des efforts financiers entre l'AEFE et les établissements, l'agence a augmenté de façon sensible les taux de participation aux salaires des résidents et les taux de contribution à l'indemnité spécifique de vie locale (ISVL) dans la majorité des établissements du secteur (hormis en Amérique du nord où les participations sont équilibrées). Ce rééquilibrage fait l'objet actuellement de négociations pluriannuelles en vue d'établir des prévisions à moyen terme dans les établissements.

Cette action répond aux recommandations de l'Inspection générale des Finances (IGF) et de l'Inspection générale du ministère des Affaires étrangères (IGMAE) qui demandent une hausse particulière de ces participations dans certains établissements d'Amérique centrale et d'Amérique du sud qui scolarisent un pourcentage relativement faible d'enfants français.

Dans tous les cas, et en étroite concertation avec les partenaires locaux, la recherche d'économies de fonctionnement a été privilégiée afin de limiter la pression financière sur les familles tout en garantissant la qualité de l'enseignement.

problèmes particuliers

La crise politique du printemps 2005 en Bolivie n'a que peu affecté le fonctionnement du lycée franco-bolivien de La Paz. En revanche, la crise politique chronique en Haïti commence à peser lourdement sur le fonctionnement du lycée Alexandre Dumas de Port au Prince qui évolue dans un environnement incertain.

les investissements immobiliers

La construction du nouveau lycée de Guadalajara au Mexique se poursuit (subvention de 300 000 euros en 2004 et de 100 000 euros en 2005). De même, des travaux complémentaires ont eu lieu dans les nouvelles installations du lycée d'Osorno au Chili (subvention de 50 000 euros). Celles-ci ont été inaugurées le 19 mai 2005. De nouveaux locaux ont été mis en service au lycée franco-hondurien de Tegucigalpa le 18 mars 2005. L'agence suit avec attention de nouveaux programmes ambitieux de déménagement à Brasilia et de travaux au Nicaragua. Des subventions d'investissement ont également été versées au lycée Marie de France à Montréal pour des travaux d'extension (100 000 euros) et au lycée français de Caracas pour l'achat d'un terrain adjacent à celui du lycée (100 000 euros).

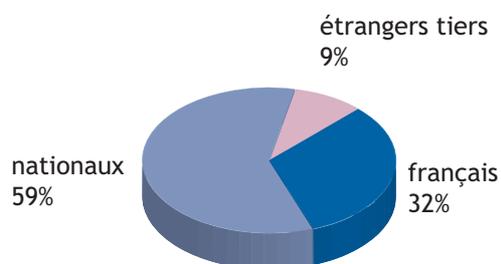
Certains de ces projets bénéficient par ailleurs de prêts garantis par l'ANEFE.

les zones géographiques

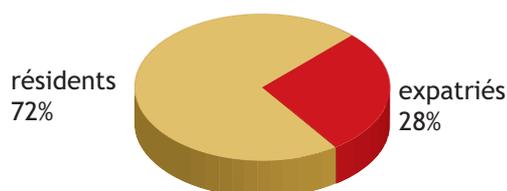
l'évolution des effectifs en Amérique				
	2002	2003	2004	2005*
les élèves	33 025	30 768	28 795	29 210
		-6,8%	-6,4%	1,4%
français	10 726	9 983	9 122	9 415
		-6,9%	-8,6%	3,2%
nationaux	19 296	18 132	17 204	17 183
		-6,0%	-5,1%	-0,1%
étrangers tiers	3 003	2 653	2 469	2 612
		-11,7%	-6,9%	5,8%
le personnel	964	954	831	846
		-1,0%	-12,9%	1,8%
expatriés	304	279	257	237
		-8,2%	-7,9%	-7,8%
résidents	660	675	574	609
		2,3%	-15,0%	6,1%

sources : stats & ratios AEFE (*effectifs au 1er octobre 2004)

répartition des élèves en 2005
selon la nationalité



répartition du personnel en 2005
selon le statut



les évolutions d'effectifs

les élèves

Comme on le constate pour l'ensemble du réseau des établissements relevant de l'agence, les effectifs sont globalement en hausse en particulier pour ce qui est des enfants français. L'évolution la plus notable en ce sens est à mettre au compte des établissements du Canada qui accueillent 150 élèves français supplémentaires par rapport à l'année scolaire 2003-2004.

les personnels enseignants

Le nombre de personnels titulaires détachés par l'agence passe de 831 à 846. Le rééquilibrage entre les expatriés et les résidents se poursuit et aboutit pour cette année à un solde positif de création de postes de résidents de 15 postes. Ces personnels ont été affectés dans les différents établissements de la zone en fonction des besoins constatés au vu des évolutions de leurs effectifs scolarisés.

ASIE

les faits marquants

Durant cette année scolaire les établissements de cette zone ont consolidé et poursuivi leur développement. Cette croissance régulière s'accompagne de nombreux projets immobiliers.

Certains de nos établissements sont entrés dans leurs nouveaux locaux :

- le lycée français de Kuala Lumpur (Malaisie) a pris possession de ses bâtiments dans le courant de l'année scolaire. L'agence a contribué à hauteur de 1 300 000 € (soit 30% du coût du projet), au financement de cette construction ;
- les travaux d'agrandissement de l'école Hoffet à Vientiane (Laos) se terminent et seront prêts pour la rentrée 2005. La contribution de l'agence à ces travaux s'est montée à 82 196 € ;
- les travaux du lycée de Shanghai sont en voie d'achèvement. Comme prévu, le nouvel établissement ouvrira en septembre 2005.

Japon

Afin de se mettre en conformité avec la législation locale, le lycée franco-japonais de Tokyo a préparé avec l'accord du ministère des Affaires étrangères et de l'agence, pour transmission aux autorités de la ville de Tokyo, un dossier de demande de création d'une fondation scolaire. Le lycée passera dès lors d'un statut d'EGD à celui d'établissement conventionné sous tutelle de cette fondation dont le président sera le directeur de l'agence.

Afghanistan

La filière d'excellence, créée par le CEFA, qui accueille les meilleurs élèves des deux lycées afghans de Malalaï et Istiqlal, s'est attachée au cours de cette année scolaire à

développer l'enseignement des sciences en français. Plus de 650 élèves sur 8000 suivent cette filière.

Moyen-Orient

Dans l'ensemble des pays du Moyen-Orient, les questions relatives à la sécurité ont fait l'objet de diverses missions en particulier au Liban et en Arabie Saoudite. Les attentats perpétrés sur le territoire saoudien et les mesures de sécurité prises par de nombreux employeurs privés se sont traduits par une baisse importante du nombre d'élèves scolarisés dans les établissements liés à l'agence. Plusieurs établissements de la zone ont effectué des travaux permettant de renforcer leur protection. Dans ce cadre, la participation de l'agence a représenté un montant global de 530 000 euros.

les investissements immobiliers

Le niveau élevé des subventions d'investissement prévues pour cette zone, près de 39% du montant total des crédits dédiés, est la conséquence directe de la montée en puissance des établissements.

Ont été versés 58 000 euros à l'Ecole Hoffet de Vientiane (Laos) pour la construction d'un bâtiment, 70 000 euros pour l'achat d'un terrain pour la construction de l'école maternelle du lycée de Jakarta (Indonésie), et 220 000 pour celle de l'école française de Kuala Lumpur.

D'autres opérations, dont certaines de grande ampleur, seront engagées dans les prochains mois :

- construction d'un nouvel établissement à Damas (Syrie)
- projet de construction d'un nouveau lycée à Pékin (Chine), opération qui prend

une nouvelle dimension après l'insuccès des recherches de terrain menées par l'association des parents. Les bâtiments qui accueilleront les classes secondaires seront construits sur le campus diplomatique. La construction de la nouvelle chancellerie et celle du lycée étant liées, le passage du lycée en EGD offrira de meilleures conditions de préparation et de suivi des dossiers et des travaux.

- recherche d'un terrain pour la délocalisation de l'école Colette d'Ho Chi Minh Ville (Viet Nam).

les évolutions d'effectifs

L'augmentation des élèves français se poursuit principalement dans les pays d'Asie et d'Asie du sud est, un mouvement naturel qui accompagne la montée en puissance des entreprises françaises dans ces zones à forte croissance économique.

Extrême-Orient et Asie du Sud-est

Les hausses d'effectifs sont significatives - en Chine (+12,3 %), le lycée de Pékin enregistre une hausse de 53 élèves, l'école de Shanghai accueille 159 élèves de plus et le lycée de Hong Kong 77 élèves supplémentaires

- au Viet Nam (+4,7 %), 16 élèves de plus à Hanoï et 28 à Ho Chi Minh

- En Indonésie, 48 élèves de plus (+12,8%).

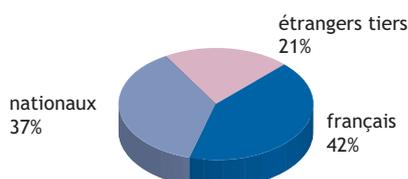
Moyen-Orient

Dans cette région, les effectifs restent stables dans la plupart des établissements, à l'exception de l'Arabie Saoudite où l'on constate une baisse du nombre d'élèves (-375) de 17,8% due essentiellement à des départs de familles vers d'autres pays.

l'évolution des effectifs en Asie				
	2002	2003	2004	2005*
les élèves	28 406	28 792	29 476	29 970
		1,4%	2,4%	1,7%
français	11 775	11 990	12 283	12 532
		1,8%	2,4%	2,0%
nationaux	10 534	10 715	10 932	11 226
		1,7%	2,0%	2,7%
étrangers tiers	6 097	6 087	6 261	6 212
		-0,2%	2,9%	-0,8%
le personnel	819	848	858	892
		3,5%	1,2%	4,0%
expatriés	320	309	287	264
		-3,4%	-7,1%	-8,0%
résidents	499	539	571	628
		8,0%	5,9%	10,0%

sources : stats & ratios AEFÉ (*effectifs au 1er octobre 2004)

répartition des élèves en 2005
selon la nationalité



répartition du personnel en 2005
selon le statut



EUROPE

les faits marquants

des dynamiques de zone

L'action destinée à renforcer l'ancrage de nos établissements dans l'environnement pédagogique local se poursuit. Elle se traduit par une coopération éducative étroite, l'étude rendue obligatoire de la langue nationale, l'accueil d'élèves nationaux dans un cursus binational et la négociation de certifications de fin d'études secondaires binationales.

Un projet pilote a été défini avec le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le Lycée Jean-Monnet de Bruxelles. Il prévoit à la rentrée 2005 l'ouverture de sections bilingues (allemande et anglaise), la mise en place de l'enseignement de la seconde langue vivante en 6ème et d'une discipline non linguistique en 5ème qui donneront à cet établissement un caractère international.

la zone PECO et l'Europe du nord

Le travail engagé avec les établissements de cette zone au cours des années précédentes a permis une mise en cohérence de leur action. Tous les établissements disposent désormais de statuts officiels reconnus et l'ensemble des personnels recrutés localement bénéficie d'un contrat en conformité avec le droit local.

Le projet pédagogique mis en place permet de fédérer les établissements autour de grands axes pédagogiques et rend possible la mutualisation des actions de formation des personnels.

le réseau en Espagne

La dynamique du réseau des 22 établissements français en Espagne, comprenant les établissements conventionnés, les EGD et les homologués, a été renforcée. Une politique linguistique innovante et harmonisée notamment en matière d'apprentissage de l'anglais est mise en œuvre. L'accord cadre franco-espagnol signé le 16 mai 2005 entre les ministres de l'Education des deux pays, prévoit, entre autres mesures, la création d'un baccalauréat binational, permettant la délivrance simultanée des diplômes.

une coopération accrue

avec les autorités locales

La levée par les autorités grecques des restrictions à l'inscription des jeunes Grecs dans la section française du lycée franco-hellénique s'est traduite pour l'établissement par un afflux important d'élèves nationaux dans ses deux sections. Grâce à l'appui de l'agence, à hauteur de 500 000 euros, l'établissement mène actuellement d'importants travaux de rénovation qui prendront fin en 2007.

En Italie, la signature de l'accord tripartite (Ambassade de France, Mairie de Rome, Ministère de la Culture italien) le 15 mars 2005 a réglé des problèmes immobiliers anciens touchant le Lycée Chateaubriand. Les opérations de rénovation des bâtiments du lycée sont en cours.

avec la Zentralstelle für Auslandsschulwesen (ZFA)

Le rapprochement engagé par l'agence avec la ZFA, son homologue allemande, a

permis de tracer des perspectives d'avenir. L'une des voies devrait conduire à une plus grande lisibilité du dispositif des lycées franco-allemands, tant du point de vue de leur statut que de leur certification de fin d'études secondaires.

Le programme de travail adapté comprend par ailleurs le développement d'établissements scolaires franco-allemands en pays tiers, une volonté conjointe qui s'est traduite le 23 juin 2005 par la signature des actes de création officielle du campus franco-allemand associant le lycée français d'Irlande et l'école germano-irlandaise de Saint Killian.

dans le cadre européen

L'agence s'est rapprochée du ministère des Affaires étrangères, désormais représenté au Conseil supérieur des écoles européennes, et du ministère de l'Education nationale pour définir les conditions d'une collaboration avec le réseau des écoles européennes.

les projets immobiliers

De nombreux projets de construction et de rénovation ont été lancés. Le nouveau lycée de Moscou a été inauguré en janvier en présence du Ministre des Affaires étrangères et les élèves du lycée de Prague ont pris possession de nouveaux locaux en mars.

Des projets de construction sont en cours à Bucarest (pour un lycée de 900 élèves) et à Ankara (pour un établissement de 700 élèves). La construction du nouveau bâtiment du lycée français d'Irlande, pour laquelle un prêt garanti par l'ANEFE a été obtenu en mars 2005, devrait s'achever en 2006 avec l'aide d'une subvention de l'AEFE de 400 000 euros.

Face là aussi à une forte augmentation des effectifs, les établissements de Saint Petersburg, Copenhague, Helsinki et Zagreb ont dû être relocalisés.

Il convient par ailleurs de signaler le cas de Londres où, du fait des mouvements d'installation soutenus de nos compatriotes, la scolarisation devient délicate. L'étude d'un vaste projet de réaménagement des locaux existants avec une construction a été lancée en juin 2005. Les consultations nécessaires débuteront en octobre 2005.

les effectifs

La relative stagnation des effectifs scolarisés en Europe tient particulièrement à la sortie du réseau d'établissements espagnols qui ne scolarisaient qu'une faible proportion d'élèves français mais de nombreux élèves nationaux dont la sortie est visible dans les statistiques de l'agence.

Le réseau Europe connaît un afflux d'élèves français important, cette situation conduisant dans certains cas à ne pas accueillir les nationaux qui le souhaiteraient alors même que leur présence peut être essentielle à l'équilibre du projet pédagogique plurilingue et multiculturel.

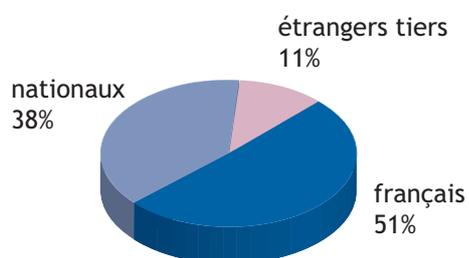
De nombreux établissements ont ouvert des classes supplémentaires en primaire, à Munich, Francfort, Barcelone ou Valence, d'autres n'ont plus les capacités d'accueil même si la demande existe comme à Bonn, Sarrebrück, Malaga et Lisbonne.

les zones géographiques

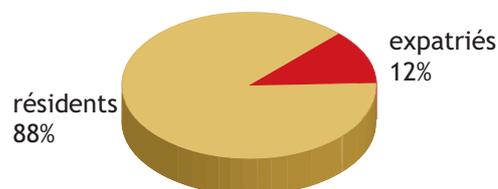
l'europe				
	2002	2003	2004	2005*
les élèves	40 478	42 801	41 460	41 306
		5,7%	-3,1%	-0,4%
français	19 039	20 546	20 085	20 928
		7,9%	-2,2%	4,2%
nationaux	16 939	17 344	16 722	15 822
		2,4%	-3,6%	-5,4%
étrangers tiers	4 500	4 911	4 653	4 556
		9,1%	-5,3%	-2,1%
le personnel	1 809	1 897	1 902	1 939
		4,9%	0,3%	1,9%
expatriés	351	309	268	236
		-12,0%	-13,3%	-11,9%
résidents	1 458	1 588	1 634	1 703
		8,9%	2,9%	4,2%

sources : stats & ratios AEFE (*effectifs au 1er octobre 2004)

répartition des élèves en 2005
selon la nationalité



répartition du personnel en 2005
selon le statut



les élèves



l'évolution des effectifs scolarisés

Après une année 2003/2004 qui avait été marquée par l'affichage d'une baisse des effectifs scolarisés de l'ordre d'1,7%, baisse largement imputable à la sortie du réseau des établissements conventionnés de cinq écoles américaines et à la modification du mode de calcul des élèves (ne sont désormais comptabilisés que les sections conventionnées et les élèves suivant un enseignement direct hors CNED), l'année 2004/2005 se signale par une augmentation d'autant plus notable (+0,9%) qu'elle s'appuie sur un nombre légèrement inférieur d'établissements.

Une première lecture du tableau récapitulatif conduit à constater que la tendance est globalement à la hausse pour l'ensemble des zones et ce, quel que soit le type de population. L'évolution la plus nette touche les effectifs français qui connaissent une augmentation de près de 1 800 élèves (+2,7% par rapport à l'année précédente).

La poussée est particulièrement sensible pour les élèves français scolarisés dans les établissements d'Europe et d'Asie. Le développement régulier des établissements de la zone PECO et la vigueur d'établissements « historiques » comme le Lycée Charles De Gaulle de Londres, la capitale britannique attirant un nombre toujours croissant de Français, sont à l'origine de ce phénomène pour l'Europe qui connaît cette année l'évolution la plus notable (+4,2%).

Les établissements d'Asie bénéficient également du mouvement d'implantation des entreprises françaises dans cette zone qui favorise l'expatriation de concitoyens désireux d'inscrire leurs enfants dans un système à programme français, alors même que, dans cette partie du monde, nos établissements sont soumis à la forte concurrence des systèmes anglo-saxons.

La baisse la plus significative (-5,4%) touche les effectifs d'élèves nationaux en Europe et s'explique en grande partie par la sortie du réseau des établissements de Las Palmas et de Saragosse en Espagne déconventionnés précisément parce qu'ils ne scolarisaient plus qu'une part réduite d'élèves français et du lycée Vauban au Luxembourg.

Il convient par ailleurs de noter que ces statistiques ayant été arrêtées comme chaque année au 1er octobre 2004, elles ne tiennent pas compte des effets induits par la crise en Côte d'Ivoire survenue au mois d'octobre de cette même année.

les élèves

évolution des effectifs des élèves

effectif et évolution en %

	2002	2003	2004	2005*
ensemble	158 866	159 640	156 951	158 349
		0,5%	-1,7%	0,9%
afrique	56 957	57 279	57 220	57 863
		0,6%	-0,1%	1,1%
amérique	33 025	30 768	28 795	29 210
		-6,8%	-6,4%	1,4%
asie	28 406	28 792	29 476	29 970
		1,4%	2,4%	1,7%
europa	40 478	42 801	41 460	41 306
		5,7%	-3,1%	-0,4%
les élèves français	68 597	69 836	68 651	70 474
		1,8%	-1,7%	2,7%
afrique	27 057	27 317	27 161	27 599
		1,0%	-0,6%	1,6%
amérique	10 726	9 983	9 122	9 415
		-6,9%	-8,6%	3,2%
asie	11 775	11 990	12 283	12 532
		1,8%	2,4%	2,0%
europa	19 039	20 546	20 085	20 928
		7,9%	-2,2%	4,2%
les élèves nationaux	68 728	68 348	67 286	66 720
		-0,6%	-1,6%	-0,8%
afrique	21 959	22 157	22 428	22 489
		0,9%	1,2%	0,3%
amérique	19 296	18 132	17 204	17 183
		-6,0%	-5,1%	-0,1%
asie	10 534	10 715	10 932	11 226
		1,7%	2,0%	2,7%
europa	16 939	17 344	16 722	15 822
		2,4%	-3,6%	-5,4%
les élèves étrangers tiers	21 541	21 456	21 014	21 155
		-0,4%	-2,1%	0,7%
afrique	7 941	7 805	7 631	7 775
		-1,7%	-2,2%	1,9%
amérique	3 003	2 653	2 469	2 612
		-11,7%	-6,9%	5,8%
asie	6 097	6 087	6 261	6 212
		-0,2%	2,9%	-0,8%
europa	4 500	4 911	4 653	4 556
		9,1%	-5,3%	-2,1%

*sources : stats & ratios AEFÉ ; effectifs au 1er octobre 2004

l'aide à la scolarisation des enfants français

une mission fondamentale

La scolarité des enfants français à l'étranger est une préoccupation majeure des familles expatriées et des pouvoirs publics. A ce titre, l'aide à la scolarisation des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger constitue pour l'agence une priorité de gestion. Elle s'inscrit dans le cadre de la mission générale de service public d'enseignement que lui assigne la loi de 1990 (article 2) qui lui impose « d'aider les familles des élèves français à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité » et « d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger reconnus par le ministère de l'Education nationale ».

Le nombre de demandes de bourses scolaires est en progression constante depuis la création de l'agence, reflet de la progression constante des effectifs scolarisés dans les établissements à programme français. Sur une période de dix ans allant de 1994 à 2005, le nombre de dossiers examinés est en augmentation de 55 %, le nombre de demandes satisfaites est en progression de plus de 39 %, le nombre de familles concernées est lui-même en hausse de 50 %. L'évolution des demandes de bourses scolaires et l'augmentation du nombre de dossiers retenus progresse sensiblement plus vite que l'évolution du nombre total des élèves scolarisés en augmentation, pour cette même période, de 10%, mais aussi que l'évolution du nombre total d'élèves français scolarisés dans un des établissements à programme français en augmentation de 25%.

l'évolution du budget

Le système actuel des bourses scolaires, instauré par le décret 91-833 du 30 août 1991, a vu, depuis sa création, ses règles de fonctionnement évoluer le plus souvent en fonction du contexte budgétaire rencontré. L'action de l'agence dans ce domaine s'inscrit en effet dans la limite de la dotation budgétaire annuelle (environ 10% du budget de l'agence) qui lui est allouée. Celle-ci est par ailleurs assujettie à deux paramètres fondamentaux : l'évolution des frais de scolarité et la fluctuation des parités entre monnaies.

L'agence, en plein accord avec la commission nationale des bourses scolaires, a mis en place une nouvelle politique de gestion des bourses scolaires qui vise à garantir l'aide apportée aux familles. Dans cette perspective, elle a défendu auprès de ses autorités de tutelle le principe d'une augmentation limitée mais régulière des crédits consacrés à cette mission (avec la nécessité d'accompagner l'évolution des frais de scolarité et de se prémunir contre des fluctuations des taux de change). Le tableau présenté ci-contre met en évidence l'évolution constante qui a été celle de la dotation allouée au titre de l'aide à la scolarisation, dotation qui a presque doublé depuis 1994 et qui connaît, depuis 2000, une progression moyenne de l'ordre de 3,20 % par an.

Par ailleurs, l'agence a pris toutes les mesures techniques lui permettant de disposer, dès l'ouverture d'une campagne, d'une visibilité budgétaire suffisante et d'éviter toute révision de politique d'attribution en cours d'année scolaire.

un dispositif dont l'organisation se développe

Outre la mise à la disposition des 181 postes diplomatiques et consulaires ayant en charge la gestion des bourses scolaires de documents de référence annuellement mis à jour (instruction générale, guide de campagne, formulaire de demande, guide du participant aux commissions locales) et accessibles sur le réseau Diplonet du ministère des Affaires étrangères ainsi que l'assistance téléphonique permanente assurée par les agents du service, l'agence a mis en place, à la rentrée 2003-2004, une nouvelle application informatique de gestion du domaine au niveau central. Un nouveau logiciel consulaire est aujourd'hui en phase de développement et devrait être installé au cours de l'année 2006.

Par ailleurs, en collaboration avec l'Institut de formation à l'administration consulaire (IFAC), des sessions annuelles de formation des agents consulaires affectés à la gestion des bourses scolaires, quel que soit leur statut, sont organisées par l'agence depuis juillet 2000. A ce jour, 170 agents ont été ainsi formés dans ce cadre.

Le contact régulier avec le terrain constitue, en effet, la priorité de l'agence et s'effectue également par le biais de missions d'audit régulièrement organisées à l'occasion des réunions des commissions locales au printemps et à l'automne. De nombreux postes ont ainsi reçu la visite des agents du service des bourses scolaires : Santiago, Buenos-Aires, Barcelone, Fès, Tanger en 2004/2005.

à l'écoute de ses interlocuteurs

L'agence tient toujours compte des observations qui lui sont adressées dans le cadre des commissions locale ou nationale ou dans les courriers qui lui sont adressés. Elle prend bonne note des problèmes et

adopte une approche d'étude au cas par cas des dossiers délicats en particulier en ce qui concerne le patrimoine dans l'appréciation globale de la situation des familles. D'une façon plus générale elle s'attache à développer de nouvelles avancées pour répondre de façon concrète aux réflexions que mènent, sur le terrain, les différentes parties concernées par la gestion des bourses scolaires (tableaux définissant des seuils de patrimoine spécifiques pour certains pays, indexation de ces seuils sur le taux d'inflation...).

L'agence enfin conserve toujours le souci de la scolarisation à la rentrée des enfants potentiellement boursiers et s'intéresse aux motifs qui poussent certaines familles à retirer leurs enfants des établissements scolaires après avoir obtenu une aide à la scolarité. Elle porte systématiquement ces informations à la connaissance de la commission nationale. Cette instance a, en effet, accès à un grand nombre de documents statistiques fiables et régulièrement mis à jour qui lui permettent de travailler avec l'agence dans la plus grande transparence et dans l'intérêt de tous.

bilan et perspectives

Le système des bourses scolaires constitue plus que jamais un outil essentiel du maintien de l'équilibre toujours aussi délicat à assurer dans le partage des coûts de fonctionnement du réseau d'enseignement français à l'étranger entre l'Etat et les familles. Il apparaît conforté dans son cadre actuel pour plusieurs raisons :

- **sur le plan réglementaire**, le dispositif sort à l'évidence renforcé des décisions prises par le tribunal administratif de Paris, s'agissant en particulier des lourds contentieux introduits par plusieurs familles françaises de New York. La juridiction a en effet rejeté tous les moyens invoqués par

les requérants pour faire annuler la décision de rejet de leurs dossiers prise par l'Agence. Dans les attendus du jugement le tribunal administratif a ainsi rappelé que :

- dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires actuelles, « l'octroi d'une bourses scolaires aux enfants français résidant à l'étranger est une simple possibilité et ne constitue pas un droit pour les demandeurs ; il appartient à l'AEFE d'accorder ou de refuser l'attribution de bourses scolaires en fonction des crédits ouverts au titre de chaque année et au regard des besoins réels des familles »

- « aucune disposition législative ou réglementaire (code de l'Education, loi de juillet 90, décret de 1991) n'interdit à l'AEFE de retenir des éléments liés à la situation patrimoniale des demandeurs parmi les critères de ressources habituellement utilisés, y compris dans le cas des familles issues d'un remariage. Les règles fixant le fonctionnement du système des bourses scolaires de l'AEFE ne sauraient être rapprochées de celles retenues par le système des bourses de l'enseignement supérieur en France ou le dispositif concernant l'impôt de solidarité sur la fortune ».

- « aucune discrimination ne peut être relevée en matière de patrimoine à l'encontre des familles des Etats-Unis, des seuils spécifiques d'exclusion ayant été définis et une possibilité de déroger à ces seuils étant autorisée pour tenir compte de la situation particulière des familles ».

- « la décision de l'Agence de rejeter le dossier ne méconnaît pas les dispositions de l'article 13 du préambule de la constitution du 27 octobre 1946 aux termes duquel « la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture... »

● **sur le plan du fonctionnement et de l'efficacité** du système des bourses scolaires, les premières conclusions de l'enquête réalisée sur les motifs de non

scolarisation des enfants français dans un établissement d'enseignement français à l'étranger indiquent clairement qu'une infime minorité en est exclue pour des raisons financières, situation accreditant la thèse que le système des bourses scolaires, même s'il reste perfectible, remplit très largement sa mission.

Malgré ces éléments positifs, il convient de rester particulièrement vigilant sur l'avenir du système dans la mesure où il apparaît aujourd'hui vulnérable :

- sur le plan budgétaire :

La dépréciation actuelle de l'euro par rapport au dollar laisse présager un effet change négatif important pour les campagnes en cours. Il convient ainsi de garder à l'esprit qu'une variation à la hausse de 1 cent du dollar par rapport à l'euro représente une variation de 100 000 euros.

- sur le plan organisationnel :

L'alourdissement de la charge de travail des postes consulaires résultant du schéma d'adaptation du réseau du Ministère des Affaires étrangères pèse fortement sur la gestion des bourses scolaires, les ressources affectées à la gestion du domaine apparaissent ainsi de plus en plus limitées. Cette situation accentue par contrecoup la charge déjà très lourde que doit supporter le service des bourses scolaires de l'Agence.

les élèves

l'aide à la scolarisation*

allocation de bourses

année	1994	2000	2001	2002	2003	2004	2005
demandes	15 711	20 858	20 895	22 082	23 384	23 886	24 351
<i>évolution</i>		-0,8%	0,2%	5,7%	5,9%	2,1%	1,9%
attributions	14 194	16 503	17 719	18 553	19 310	19 482	19 839
<i>évolution</i>		-6,4%	7,4%	4,7%	4,1%	0,9%	1,83%

évolution de la dotation

dotation (en M€)	20,58	35,37	36,89	38,11	39,71	40,71	41,00
évolution/exercice précédent (en %)	16,38	6,91	4,31	3,31	4,19	2,6	+0,71

* pour ce qui touche à l'aide à la scolarisation, les périodes s'entendent comme suit:

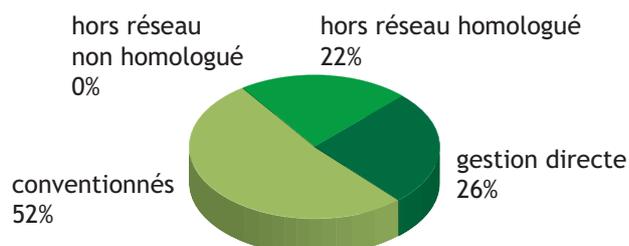
1994 : année scolaire 1993/1994 et 1994 (rythme sud), 2000 : année scolaire 1999/2000 et 2001 (rythme sud), etc

les bourses en 2005

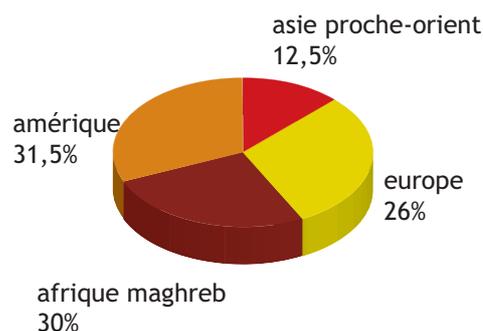
le montant par région et statut de l'établissement (en euros)

	gestion directe	conventionnés	hors réseau homologués	hors réseau non homologués	total
afrique	2 329 430	5 774 089	1 187 577	22 625	9 313 722
amérique Centrale & du Sud	309 749	4 332 478	184 267	5 934	4 832 429
amérique du Nord	0	2 232 468	5 808 201	5 057	8 045 727
asie -océanie	1 047 702	2 208 572	296 977	24 632	3 577 885
europa	4 076 328	5 482 517	1 019 295	12 099	10 590 241
maghreb	2 738 466	0	65 171	30 798	2 834 436
proche orient	26 539	1 024 805	415 361	17 104	1 483 811
total	10 528 216	21 054 932	8 976 851	118 254	40 678 254

bourses/répartition de l'allocation selon le statut de l'établissement



bourses/répartition de l'allocation selon les régions



le concours général

Cette année encore, les élèves des établissements à programme français à l'étranger ont obtenu de nombreuses distinctions au concours général des lycées. Ils ont été récompensés dans des disciplines variées : dissertation philosophique, langues vivantes, version latine, composition française, mathématiques et sciences économiques et sociales.

Onze prix, sur un total de 95, leur ont été attribués en 2005 (9 en 2004) :

- quatre premiers prix (anglais, arabe, espagnol et portugais) ;
- quatre deuxièmes prix (deux en arabe, un en espagnol et un en portugais) ;
- trois troisièmes prix (dissertation philosophique série L, dissertation philosophique séries ES et S, portugais).

Ont été décernés par ailleurs :

Quatorze accessits (8 en 2004) :

- quatre en allemand
- un en anglais
- quatre en arabe
- un en sciences économiques et sociales
- un en composition française
- un en espagnol
- deux en portugais

Cinq mentions :

- une en allemand
- deux en composition française
- une en mathématiques
- une en version latine

Il convient de souligner que les lauréats 2005 étaient originaires de 18 établissements répartis dans 12 pays différents.

les bourses d'excellence

L'année 2005 a permis d'enregistrer un nouvel accroissement (+ 12,5 %) du nombre des candidats à une bourse d'excellence pour poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur français.

Afin de satisfaire un plus grand nombre de candidats, le budget total consacré par l'agence au titre des bourses d'excellence (2 265 185 €) a été augmenté de 6,2 % par rapport à l'année précédente. En outre, le montant de la bourse est désormais modulé (taux normal ou taux majoré) pour mieux prendre en compte la situation financière des familles des candidats. Le nouveau dispositif a ainsi permis de soutenir le projet de formation de 200 étudiants dont 7 ont déposé un dossier «à titre conservatoire» pour commencer par un premier cycle universitaire dans leur pays d'origine. Ils projettent de rejoindre ensuite le système universitaire français pour préparer un master.

Les bourses décernées par l'AEFE pour la rentrée 2005 ont été attribuées au mois de juin à l'issue de la réunion d'une commission de spécialistes comprenant un proviseur de lycée parisien, un représentant de l'Institut d'études politiques de Paris, des professeurs d'université, des professeurs de classes préparatoires, des représentants du ministère des Affaires étrangères et de l'agence.

L'examen des dossiers prend en compte une série de critères parmi lesquels les résultats scolaires des classes de première et de terminale, les revenus des parents et les avis des postes diplomatiques. L'attribution définitive de la bourse reste soumise à l'obtention d'une mention « bien » ou « très bien » au baccalauréat et à la confirmation de l'inscription en classe préparatoire ou en premier cycle universitaire.

Les élèves qui ont été retenus sont originaires de 50 pays sur les 56 qui avaient présenté des dossiers. Les zones géographiques regroupant le plus grand nombre de bénéficiaires sont le Maghreb (37%), l'Amérique latine (26%), l'Europe (16%) et le Moyen-Orient (12%). Pour autant, il est utile de préciser

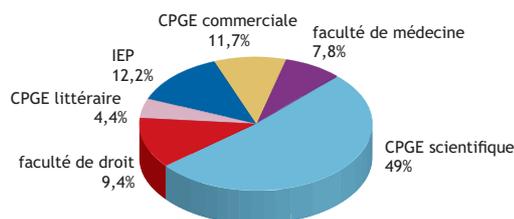
que l'attribution des bourses d'excellence n'obéit à aucun principe de quotas par pays ou par zone géographique.

Près de la moitié (48,99%) de cette nouvelle promotion de boursiers a opté pour une classe préparatoire (CPGE) scientifique. Avec 11,7% en filière commerciale et 4,4 % en filière littéraire ce sont au total 65 % des élèves bénéficiant d'une bourse d'excellence qui sont actuellement inscrits dans une classe préparatoire à une grande école ou dans une classe préparatoire intégrée. Par ailleurs, les différents cycles spécialisés de l'IEP de Paris (Dijon, Poitiers, Menton...) accueillent un effectif important de boursiers (12,2 %). Viennent ensuite les facultés de droit (9,4 %) et celles de médecine (7,8 %).

Plus d'un boursier sur trois est actuellement inscrit dans un établissement de la région Ile de France (15 à Louis le Grand, 14 à Janson de Sailly, 7 au lycée sainte Geneviève de Versailles notamment). On constate également une importante présence de boursiers à Lyon (12 à l'INSA et 8 au lycée du Parc).

En sus des bourses d'excellence, ont pu être proposé à d'anciens élèves de lycées français d'Amérique latine des bourses « Lauréat » du ministère des Affaires étrangères pour le développement du français en Amérique latine. Les bourses dites « Lauréat Amérique latine » sont de simples bourses de couverture sociale, toutefois, elles ont représenté un facteur incitatif non négligeable qui a permis à 50 élèves supplémentaires de venir poursuivre leurs études en France.

répartition en fonction de l'orientation



les bourses d'excellence				
	2002	2003	2004	2005
budget (en millions d'euros)	2,13	2,13	2,13	2,26
nombre de bourses	105	115	125	200
nombre de dossiers examinés	282	258	304	325
attribution par pays				
nombre de pays présentant un dossier	52	55	52	56
nombre de pays ayant obtenu une bourse	41	40	49	50
attribution par région				
Afrique	35	40	42	83
Amérique	29	36	27	54
Asie	24	24	31	31
Europe	17	15	25	32
attribution par filières				
scientifique	49	61	57	107
économique et sociale / juridique	39	41	41	47
médicale	3	3	14	15
littéraire et artistique	14	10	13	13
par type d'études				
classes préparatoires	84	78	85	130
faculté ou instituts	21	37	40	70

le baccalauréat

Hors candidats libres, 10 081 candidats et se sont présentés aux épreuves du Baccalauréat 2005 dans les 88 centres d'examens ouverts à l'étranger, dont 3482 Français et 6599 étrangers. Les différents centres de baccalauréat à l'étranger ont, comme chaque année, bénéficié de l'appui efficace des services des examens de leur académie de rattachement.

Le taux global de réussite aux différentes séries et options du baccalauréat, très sensiblement supérieur à celui des centres d'examen situés sur le territoire français (80,2 %), s'établit pour 2005 à 92,8%. On notera, comme en France, des résultats plus modestes dans les filières technologiques, notamment la série STT (88 %), lesquels restent toutefois sensiblement supérieurs à ceux des centres d'examen du territoire français (75 %).

Les établissements du réseau de l'AEFE (établissements en gestion directe ou sous convention) obtiennent un taux de réussite

particulièrement élevé avec 93,8 % de candidats reçus, en augmentation d'un demi point par rapport à la session 2004. Parmi les candidats reçus, 58,3 % obtiennent une mention et un candidat sur quatre obtient une mention « Bien » ou « Très bien ».

Les candidats inscrits à l'Option Internationale du Baccalauréat, dans 11 établissements du réseau, obtiennent également des résultats de très haut niveau ; sur les 342 candidats présentés, 329 ont été reçus, soit un taux de réussite de 96%. On note aussi un très bon taux de réussite pour les candidats au baccalauréat franco-allemand. 309 élèves issus des lycées de Fribourg et Sarrebruck se sont présentés à cet examen et 288 ont été reçus (soit un taux de réussite de 93,2%).

La liste complète des résultats, établissement par établissement, figure en annexe du présent document. Les données prises en compte pour les établissements de l'hémisphère sud sont celles de la session précédente, les épreuves étant décalées d'un semestre.

réussite au baccalauréat

	2002	2003	2004	2005
nb de candidats	7 236	7 886	8 300	10 081

taux de réussite au bac

réseau	93,36%	94,01%	93%	92,8%
France	79,80%	81,10%	79,7%	80,2%

par nationalité

français	92,64%	91,34%	93%	92,6%
étrangers	92,71%	95,46%	93%	92,9%

les personnels



les personnels expatriés

Pour la rentrée 2005, l'agence a recruté au total 305 personnels expatriés lors des différentes commissions paritaires centrales : 85 personnels d'encadrement – inspection (7), direction (50) et administration (28) –, 157 personnels du second degré – CPE (11), enseignants (146) – et 63 personnels du premier degré – directeurs d'école (47), conseillers pédagogiques (16).

Pour la première année et en raison du transfert de cette procédure par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le bureau du recrutement a dû assurer la saisie informatique des dossiers du premier degré puis l'instruction et la sélection de l'ensemble des candidatures des premier et second degrés soit un total de 3000 dossiers. Pour répondre au traitement des dossiers du premier degré, la création en urgence d'un logiciel spécifique de recrutement a été rendue indispensable. Cet outil s'appliquera dès l'actuelle rentrée au traitement de l'ensemble des dossiers (encadrement et enseignement).

La durée et la reconduction des contrats varient pour les personnels expatriés suivant la fonction exercée. Ainsi depuis 2004, les personnels d'encadrement, les directeurs d'école primaire, les CPE et les enseignants sur certains postes à profils sont recrutés sur la base d'un contrat de trois années avec une clause de reconduction expresse dont la durée est passée de 2 années à deux fois une année. Dans les postes difficiles dits de catégorie A, la durée du contrat est limitée à 2 ans renouvelable par reconduction expresse pour une période identique. Par ailleurs, chaque expatrié reçoit une lettre de mission individualisée prenant en compte le profil du poste occupé.

les personnels résidents

L'inversion exceptionnelle des calendriers de recrutement conduisant pour la première fois à convoquer les CCPLA de recrutement de résidents avant les commissions centrales de recrutement des personnels expatriés du 1er et 2ème degré a donné lieu à une campagne d'un format particulier.

Au final, sur près de 900 postes de résidents à pourvoir, une vingtaine seulement n'a pas trouvé de candidat.

La collaboration avec le ministère de l'Education nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et les autres ministères approchés a permis cette année encore d'obtenir le détachement de l'ensemble des personnels pour lequel il a été sollicité.

Il est à noter cependant une hausse du nombre de résidents à recrutement différé (environ 42% pour l'ensemble de la campagne 2005).

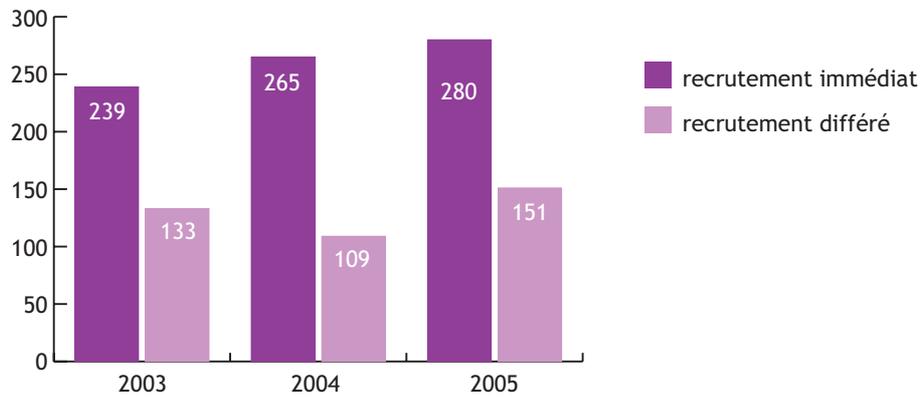
L'évolution des effectifs de personnels à l'étranger

évolution des effectifs				
	2002	2003	2004	2005*
ensemble des personnels	5 993	6 136	5 995	6 174
		2,4%	-2,3%	3,0%
selon le statut				
expatriés	1714	1578	1417	1287
		-7,9%	-10,2%	-9,2%
résidents	4279	4558	4578	4887
		6,5%	0,4%	6,8%
selon la fonction				
administratifs	382	383	375	368
		0,3%	-2,1%	-1,9%
enseignants	5 611	5 753	5 620	5 806
dont		2,5%	-2,3%	3,3%
1er degré	2 301	2 379	2 276	2 354
2nd degré	3 310	3 374	3 344	3 452

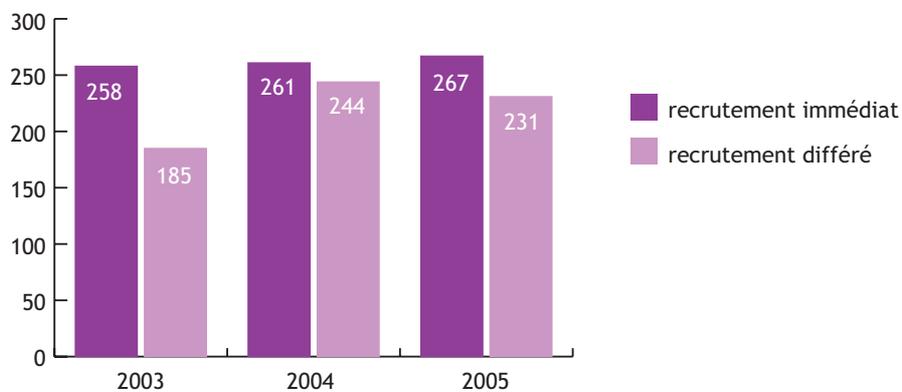
sources : stats & ratios AEFÉ (*effectifs au 1er octobre 2004)

les personnels

le recrutement des résidents pour le 1er degré



le recrutement des résidents pour le 2nd degré



les grades des résidents recrutés (personnels administratifs et second degré)

corps des résidents recrutés							
AASU	agrégés	certifiés	CPE	PEGC	PLP	profs eps	adjt adm
1	60	399	7	10	11	11	1

les missions d'inspection

L'agence travaille en étroite collaboration avec l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) sur des missions variées (inspection des personnels, évaluations, audits, etc.).

La collaboration a porté cette année sur :

- l'audit des établissements (lycées français de Varsovie, Kinshasa, Manille, Brazzaville), l'audit du bureau des examens et concours de l'ambassade de France au Maroc et l'analyse de réseaux (Canada, Italie, Tunisie) ;

- l'évaluation du fonctionnement des bureaux du premier degré (Grande Bretagne, Tunisie, Mexique, Kenya, Brésil) ;

- l'inspection des personnels du second degré : le programme annuel (année civile) de missions est établi par l'IGEN à partir des demandes des établissements et des postes ainsi que des priorités fixées par l'agence ; des inspections supplémentaires peuvent être conduites à l'occasion d'une mission de coopération d'un inspecteur général ; des inspections sont également assurées lorsque se posent des problèmes ponctuels ;

- le pilotage des aménagements des programmes d'enseignement (5 missions) ;

- le choix des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) chargés d'encadrer les formations régionales : les IA-IPR interviennent prioritairement sur les nouveaux programmes et les nouvelles modalités d'examen. En 2004-2005, 39 IA-IPR, issus en majorité des académies partenaires, se sont rendus en mission dans les 18 zones géographiques.

La collaboration entre l'agence et les inspections générales se révèle particulièrement fructueuse. En effet, l'expertise des corps d'inspection permet d'ancrer le fonctionnement des lycées de l'étranger dans la politique éducative mise en œuvre sur le territoire français. Elle se révèle tout aussi nécessaire dans la définition des besoins qui fonde toute la politique d'ouverture au pays d'accueil.

Par ailleurs, l'agence a créé dans le réseau, et ce pour la rentrée scolaire 2005, un poste supplémentaire d'inspecteur de l'éducation nationale (ce qui porte à 18 le nombre des IEN expatriés en résidence) et neuf postes de conseillers pédagogiques.

la formation continue

L'agence accorde une attention toute particulière à la formation continue qui constitue un élément central pour la qualité de l'enseignement dispensé dans les établissements. Elle propose à ses agents, recrutés locaux compris, un ensemble d'actions propres à faciliter la prise de poste et l'exercice au quotidien de leur profession dans un environnement différent.

La priorité accordée par l'agence à la formation continue des personnels se traduit par :

- l'augmentation du budget global de la formation continue (3 527 000 € dont 1 650 000 € de subvention agence pour 2005),

- un pilotage de la formation continue par l'agence qui s'effectue grâce à :

- la définition de priorités pédagogiques notifiées aux établissements par le biais d'une circulaire annuelle

- la réunion à Paris des personnes désignées par les recteurs des académies partenaires et chargées de la désignation des formateurs intervenant dans les zones. Ces correspondants ont été chargés par les Recteurs de coordonner l'action des différents services académiques en matière de partenariat et d'être les interlocuteurs privilégiés de l'agence et des zones de formation.

De plus, l'agence a demandé à chaque académie partenaire de désigner un « correspondant langue » chargé d'assurer les formations dans les zones ; ces formateurs ont été invités à une réunion à Paris animée par l'inspection générale.

Au cours de l'année 2004/2005, la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO) du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la directrice de l'agence et les recteurs

d'académie ont signé une nouvelle convention de partenariat, concernant chacune des 18 nouvelles zones de formation. De nouvelles académies sont désormais partenaires (Aix-Marseille, Poitiers, Orléans-Tours). Cette convention de partenariat a conduit à :

- la validation des plans régionaux de formation (depuis septembre 2005, 18 plans de formation, correspondant aux 18 nouvelles zones de formation continue sont mis en œuvre) ;

- la participation d'un représentant du service pédagogique à tous les séminaires de chefs d'établissements et directeurs d'école (un par an et par zone géographique) qui détermine, en collaboration avec l'Inspecteur de l'Education nationale du 1er degré en résidence et le représentant de l'académie partenaire, les priorités du plan régional de formation.

Les actions de formation ont principalement porté sur :

- la mise en œuvre des réformes aux trois niveaux de l'école, du collège et du lycée ;

- la mise en place des nouveaux programmes ;

- l'enseignement des langues vivantes ;

- l'orientation des élèves ;

- l'exploitation pédagogique des évaluations nationales ;

- l'aménagement des programmes d'enseignement.

Par ailleurs, trois stages nationaux ont été organisés conjointement avec la DESCO (deux pour les personnels du premier degré et un pour les personnels du second degré).

le séminaire des partants

Destiné aux personnels d'inspection, de direction, d'administration scolaire partant dans les établissements scolaires de l'étranger, cette réunion annuelle a été, comme les années précédentes, organisée en collaboration avec la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO) du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'ouverture conjointe de ce séminaire par l'adjoint au Directeur de l'enseignement scolaire, la représentante du Directeur de la coopération culturelle et du français du ministère des Affaires étrangères et la Directrice de l'agence a permis de présenter le réseau des établissements scolaires à programmes français à l'étranger et le projet pédagogique de l'enseignement français à l'étranger en le plaçant dans le cadre plus général de la politique de coopération de la France à l'étranger.

Reprenant une formule inaugurée à l'occasion du séminaire 2004 et qui avait été appréciée de tous les participants, des chefs d'établissements nommés à la rentrée scolaire précédente ont apporté leur témoignage quant à leurs expériences récentes.

Les autres thèmes abordés, centrés sur les spécificités des établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger, ont permis de présenter aux nouveaux personnels un tour d'horizon à la fois large

et détaillé. Ainsi, une intervention conjointe de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et de la DESCO a porté sur l'homologation des établissements français de l'étranger. Par ailleurs, le doyen de l'IGEN a mis en lumière les relations entre l'inspection générale et les établissements scolaires à l'étranger. Les relations entre les différents acteurs des établissements scolaires à l'étranger ont été abordées par des représentants de l'agence ainsi que par un inspecteur général de l'administration du ministère de l'éducation nationale.

Une série d'interventions a été assurée par des représentants de la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France (DFAE). Ces interventions ont portées à la fois sur une présentation de la loi organique relative aux lois de finance et sur des aspects spécifiques de la sécurité dans nos établissements.

Il convient également de souligner que la chaîne TV5 monde avait accepté d'être présente afin de mettre en évidence les synergies possibles à partir des outils pédagogiques qu'elle développe, en particulier sur son site internet.

les services de l'agence



les personnels des services centraux

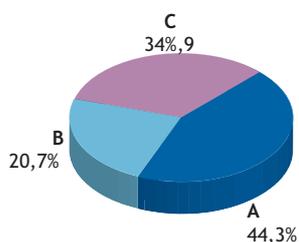
Le transfert à l'agence d'emplois précédemment occupés par des agents mis à sa disposition par le ministère des Affaires étrangères a conduit à porter à 83 le nombre de personnels pris en charge par le budget de l'AEFE, les personnels originaires du MAE étant alors placés en situation de détachement.

Par ailleurs, la part croissante du nombre de personnels de catégorie A témoigne de la volonté affirmée d'accompagner l'évolution des missions confiées à l'AEFE.

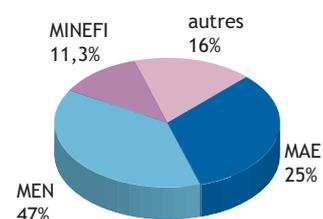
les emplois à l'AEFE					
	2001	2002	2003	2004	2005
total des emplois pourvus	97	96	101	106	106
postes non pourvus			13	8	15
Paris	59	59	61	67	72
Nantes	38	37	40	39	34
répartition par corps d'origine					
MEN	45	44	39	50	50
MAE	31	32	33	37	27
MINEFI	12	11	12	10	12
autres	9	9	17	9	17
prise en charge budgétaire					
AEFE	64	65	77	71	83
ministère de tutelle	33	31	37	35	23
répartition par catégories professionnelles					
A	34	38	35	45	47
B	27	25	33	26	22
C	36	36	33	35	37
répartition par sexe					
homme	44	36	37	42	40
femme	53	60	64	64	66
mobilité des agents					
part des agents présents depuis moins de 3 ans	19%	38%	73%	50,0%	72%
temps de présence moyen à l'agence	4,6 ans	4,5 ans	2 ans	3,7 ans	2,9 ans

sources : AEFE (effectifs au 1er janvier de chaque année)

répartition du personnel selon la catégorie professionnelle



répartition du personnel selon le corps d'origine



les voyages et missions

L'agence a conclu en 2005 un nouveau marché public avec le prestataire Carlson Wagonlit France, marché qui touchera à son terme le 31/12/2005. La clause d'engagement minimale de deux millions d'euros sera respectée puisque le montant global des bons de commande passé sera approximativement de 2 700 000 € à l'échéance du contrat.

En parallèle, puisque la procédure de déconcentration des voyages de congé et de retour définitif vers les EGD mise en place en 2004 a été jugée satisfaisante tant du point de vue financier que de celui de la

qualité du service apportée aux personnels expatriés, il a été décidé de reconduire la mesure pour 2005 (sauf pour l'Afghanistan qui rencontre des problèmes spécifiques liés à la sécurité).

La hausse du prix du pétrole a influé grandement sur les prix des billets d'avion qui connaissent une augmentation moyenne de 22%. Les questions de sécurité dans les transports aériens ont fait l'objet d'une attention particulière.

la délocalisation à Nantes

L'agence pour l'enseignement français à l'étranger a mis en œuvre la délocalisation à Nantes des bureaux de l'agence comptable et la partie développement du service informatique.

Cette décision tient à l'exigüité des locaux du boulevard des Invalides et l'impossibilité de s'étendre sur ce même site alors que l'agence s'apprête à créer de nouveaux services et à se doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions définies dans le plan d'orientation stratégique.

Dans cette perspective, l'agence a saisi l'opportunité qui se présentait de la libération de bureaux contigus aux locaux actuellement occupés par le service des personnels à Nantes.

Les travaux d'aménagement de cet espace ayant été autorisés par le conseil d'administration de l'agence lors de la séance du 15 octobre 2004, les personnels concernés ont pu choisir de suivre leur service à Nantes ou d'être affectés dans un autre service de Paris. Quatre personnes se sont portées volontaires pour ce départ en province.

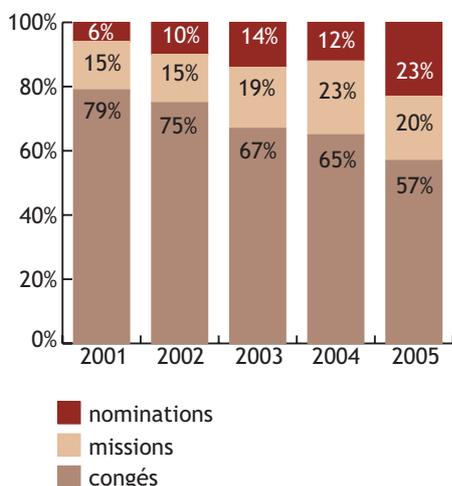
Après avis du comité technique paritaire central, la décision réglementaire a été prise afin que l'opération de déménagement et d'installation des services se déroule dans les meilleures conditions pour le 1er septembre 2005.

bureau des voyages

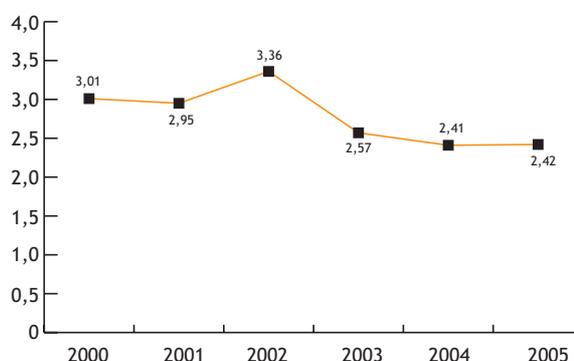
	2001	2002	2003	2004	2005
le nombre de billets	2 393	2 342	2 315	1 787	2 150
évolution en %		-2%	-1%	-23%	+20%
congés	1 613	1 606	1 441	1 084	1 060
missions	526	404	499	459	643
nomination	254	332	375	244	447

le coût des billets en €	2 950 959	3 361 000	2 574 280	2 419 185	2 425 198
évolution en %		14%	-23%	-6%	+0%
congés	2 326 395	2 510 000	1 725 810	1 575 228	1 373 723
missions	445 791	506 300	486 050	551 605	495 150
nomination	178 773	344 700	362 420	292 352	556 325

répartition du coût des voyages par fonction



le coût des voyages (millions d'euros)



le renforcement du service pédagogique

L'action numéro 1 du plan d'orientation stratégique 2007 vise à « renforcer l'aide à l'orientation et à la bonne intégration des élèves ». Dans cette perspective, et afin d'articuler au mieux son intervention avec les priorités définies par chaque poste diplomatique, l'agence a recruté deux spécialistes de l'orientation chargées de soutenir l'action des établissements dans ce domaine et d'assurer un suivi des anciens élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement supérieur français.

le centre d'archives et de documentation

Afin de mettre le service en conformité avec les règles de sécurité, l'agence a procédé au transfert des archives entreposées dans les greniers aux compactus des sous-sols.

Le déménagement a permis de trier les fonds stockés dans les locaux de l'agence. Les archives de l'office universitaire de coopération française en Algérie (OUCFA), des dossiers de personnels en poste en Algérie dans les années 1960 ont été remises au Bureau des Carrières et Pensions, à Nantes (une centaine de cartons). Les dossiers dépendant de l'ex service « Moyens et Méthodes » ainsi que des dossiers de personnels enseignants qui relevaient du SEFE, département du Ministère chargé de la gestion des établissements scolaires avant la création de l'agence, ont été remis à disposition de la direction des archives du ministère des affaires étrangères. Rappelons que celles-ci comprennent « les

archives des établissements placés sous l'autorité du ministère » (décret 80-975). Ces archives, soit 178 mètres linéaires, ont été acheminées vers le dépôt de la direction des archives situé avenue de Lowendal.

Les fonds propres de l'agence, un total de 5000 cartons, soit 600 mètres linéaires sont désormais conservés dans trois salles mises à disposition de l'agence par le service intérieur de l'outre mer, dans les sous sols des Invalides.

Dans le même temps, le CAD a procédé au tri des fonds non classés (essentiellement les fonds anciens). Le classement est désormais à jour, accompagné des états de versements. Le CAD procédera cette année à une numérotation continue de l'ensemble des fonds.

l'information et la communication

La réorganisation du service informatique

Le savoir-faire informatique a été largement rapatrié au sein du service informatique qui s'est restructuré majoritairement à Nantes et accueille en 2005 un troisième développeur. Conception, développement, maintenance sont pour une grande part traités en interne, limitant de ce fait le recours aux prestations extérieures.

Le service informatique a été réorganisé autour de 2 pôles aux missions complémentaires :

- **systèmes et réseaux** (2 personnes à Nantes et 1 à Paris) a pour mission de recueillir et traiter toutes les demandes d'assistance des usagers métropolitains et étrangers et de maintenir et gérer le parc matériel.
- **applications et données** (3 personnes à Nantes) qui prend en charge les demandes d'extraction de données et de statistiques et les projets de développement.

le système d'information unifié de l'agence

En décembre 2005, la plate-forme MAGE (Modèle applicatif de gestion des établissements) deviendra l'unique système intégrant l'ensemble des services de l'agence et de leurs besoins en matière de gestion des ressources humaines.

MAGE présente une interface complétée des formulaires électroniques envoyés aux chefs d'établissement et remontés automatiquement par emails, et prend en compte la gestion des emplois et des postes, le recrutement, l'embauche et la rémunération des personnels en poste à l'étranger, et la facturation. Pour ce projet l'agence a été nommée en 2005 au trophée du magazine *Le Monde Informatique* (seule nomination dans la catégorie « organisme d'état »).

Le nouveau site internet

Le site web institutionnel, dont la refonte avait été lancée fin 2004, a été complètement remanié afin de devenir un outil de dialogue et de travail collaboratif notamment avec les chefs d'établissement. Il sera dès la fin de l'année 2005 le support majeur de la communication de l'agence et permettra un accès rapide à différents annuaires, aux listes des postes à pourvoir, et à la diffusion d'informations sur la vie du réseau.

Par ailleurs, une adresse de courrier électronique à la syntaxe uniformisée « prénom.nom@aefe.fr » sera attribuée aux personnels ayant un rôle d'encadrement.